



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

céréales

Question écrite n° 5553

Texte de la question

Mme Marie-Hélène Fabre attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur la hausse brutale du cours des céréales. Suite à différents événements climatiques partout dans le monde, le prix des céréales s'est envolé sur les marchés financiers ces derniers mois, atteignant des sommets qui menacent dans notre pays la santé économique des filières d'élevage, très dépendantes des importations de protéines végétales étrangères. S'ajoutent à cela les déséquilibres qui en résultent pour l'ensemble de la chaîne agroalimentaire et se traduisent en perte de pouvoir d'achat substantiel pour nos concitoyens. Elle s'interroge sur l'absence de mécanismes compensatoires pour amortir les effets de cette hausse brutale des marchés, qui succède à un effondrement l'année dernière. Cette volatilité des prix interdit aux agriculteurs toute lisibilité économique et perturbent leurs capacités d'investissement. Elle lui rappelle qu'une des missions essentielles assignées par le traité de Lisbonne à la politique agricole commune (PAC) consiste tant à « assurer un niveau de vie équitable à la population agricole, qu'à stabiliser les marchés et assurer des prix raisonnables dans les livraisons aux consommateurs ». Elle lui demande donc quelles mesures il compte prendre pour endiguer la hausse du prix des céréales et lutter contre les mouvements erratiques des prix qui nuisent tant aux producteurs qu'aux consommateurs.

Texte de la réponse

A la suite de la hausse généralisée des prix internationaux des matières premières agricoles cet été, le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a présenté, le 12 septembre 2012, en conseil des ministres, un plan de lutte contre la hausse des prix des céréales. Ce plan comporte un volet qui vise à améliorer la régulation des marchés financiers des matières premières agricoles. En effet, l'Union européenne a, d'ores et déjà, mis en place plusieurs initiatives afin d'intégrer les engagements pris lors des réunions du G20 de Pittsburgh (2009) et de Cannes (2011) pour renforcer l'encadrement des marchés financiers. Le 1er janvier 2011, l'Autorité européenne des marchés financiers a été créée. Le règlement EMIR (european market infrastructure regulation), adopté en juillet 2012, encadre désormais les transactions de gré à gré. En outre, le renforcement de la transparence et de la supervision des marchés des dérivés de matières premières a été intégré dans la révision en cours des directives MIFID (markets in financial instruments directive) et MAD (market abuse directive). Dans ces négociations, la France a une position ambitieuse visant à la bonne prise en compte des spécificités agricoles, en particulier, en réduisant le champ des exemptions, en mettant en place des limites de positions appropriées et en assurant la transparence des acteurs présents sur ces marchés. Ce plan de lutte contre la hausse des prix des céréales rappelle également que la France est mobilisée dans le cadre du G20 agricole pour améliorer la transparence sur les marchés mondiaux grâce à la mise en place d'un système d'information sur les marchés agricoles (AMIS, en anglais). Cet outil repose notamment sur l'élaboration d'une base de données rassemblant les bilans céréaliers des principaux pays exportateurs et importateurs mondiaux. Les pays participants au projet sont invités à détailler les différents postes de consommation animale, industrielle et humaine. Par ailleurs, lors d'une réunion organisée, à l'initiative de la France, à Rome le 16 octobre dans le cadre du comité de sécurité alimentaire de la FAO, le G20 a été mobilisé pour une meilleure

coordination des politiques agricoles afin d'éviter les décisions unilatérales qui aggraveraient la situation des marchés. Enfin, ce plan souligne qu'au niveau national, le « plan silos », prévoyant des capacités de stockage supplémentaires de près de 5 millions de tonnes, porté par les acteurs de la filière céréales, sera accompagné par les pouvoirs publics au plan administratif. Le Gouvernement proposera en outre un « plan protéines », destiné à développer la production française de protéines végétales et à réduire la dépendance aux importations.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Hélène Fabre](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5553

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 octobre 2012](#), page 5290

Réponse publiée au JO le : [18 décembre 2012](#), page 7538